



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

brevets

Question écrite n° 66000

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le rapport d'information de M. Francis Grignon, fait au nom de la commission des affaires économiques du Sénat, sur « l'utilisation des brevets par les entreprises françaises ». Dans ce rapport, M. Grignon propose de renforcer la profession de conseil en propriété industrielle par l'ouverture du chantier de l'interprofessionnalité des conseils et des avocats. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiments sur cette proposition.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle a pris connaissance avec intérêt de la proposition contenue dans le rapport d'information de M. Francis Grignon tendant à organiser une interprofessionnalité entre avocats et conseils en propriété industrielle. La mise en oeuvre d'une telle proposition serait, en effet, comme le souligne le rapport, de nature à renforcer la capacité concurrentielle des professionnels français. Aussi est-il envisagé d'engager sur ce sujet une consultation de l'ensemble des professions concernées qui devra notamment rechercher les moyens propres à préserver, pour celles qui sont réglementées, les spécificités de leurs règles déontologiques, au regard en particulier du secret professionnel et de la nécessité de prévenir les conflits d'intérêts.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66000

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5316

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6812